

D2024-042

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois de mai, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.*

Date de convocation : 2 mai 2024

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, JARLIER Marie-Anne, BIGOURET-DENAES Christine, AUBAGNAC Michel, DOCHEZ Alain, GAZET André, COQUEL Isabelle, JOURDY Isabelle, MINGUET Géraldine, BUONOCORE Jacqueline, JALLEY Philippe, SOLELIS Véréne, CANAVEIRA Antonio, ASUNCION Fernand, BELZANNE Arnaud, CURNOL Stéphane, BERNETTE Christian, JOUFFRET Philippe, MERCIER Sophie

Procurations :  
Virginie MICHEL à Stéphane CURNOL  
Bruno TIRADON à Christine BIGOURET-DENAES  
Lucie MAHE à Isabelle JOURDY  
Jean-Louis CELSE à Jacqueline BUONOCORE  
Jean-Luc MEYER à Véréne SOLELIS  
Jean-Pierre LUNOT à Marie-Anne JARLIER  
Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO  
Delphine LINGEMANN à André GAZET

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 27 dont 8 procurations

*Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme SOLELIS Véréne a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.*

**OBJET : Approbation de la Charte de l'Alliance des Territoires**

Rapporteur: Mme Isabelle COQUEL, 7ème adjointe

Avec une trentaine d'acteurs publics, institutionnels, privés et associatifs la Ville de Royat s'est jointe à l'initiative conjointe de la ville de Clermont-Ferrand et de Clermont Auvergne Métropole pour lutter plus efficacement contre le changement climatique et mieux préserver les ressources naturelles du territoire en créant une « Alliance pour la transition écologique et solidaire ».

D2024-042

Lancée officiellement le 6 février 2024, en présence des partenaires, cette initiative inédite a pour but d'accélérer le travail pour atteindre les objectifs du Schéma de transition énergétique et écologique de la Métropole adopté en 2019.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les engagements de la Ville Royat au sein de cette Alliance.

### **« Engagement dans l'Alliance pour la transition écologique et solidaire**

*A l'heure où six limites planétaires sur neuf sont franchies, le territoire clermontois veut endiguer ce processus de façon concrète, avec ses acteurs et ses moyens.*

*Il s'agit à la fois d'offrir à tous un environnement sain et agréable à vivre au sein de la métropole et d'être solidaire des territoires directement menacés par l'augmentation des températures, le déclin accéléré de la biodiversité et la dégradation de leurs conditions d'existence. C'est un réel engagement des parties prenantes, attesté par des chiffres précis, dans la mesure du possible.*

### **La raison d'être de l'Alliance**

*Alors que l'urgence climatique et écologique unit le territoire dans une communauté de destin, au service de ses habitants, l'Alliance souhaite définir une vision territoriale et partagée de la transition écologique et solidaire avec ses membres, chacun à sa mesure. C'est un lieu d'échanges autour des questions de transition.*

*Clermont Auvergne Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand s'engagent à garantir un espace de dialogue pour construire ensemble. Elles s'engagent à documenter chaque étape de ce travail pour en rendre compte publiquement.*

*Les membres s'engagent à communiquer des éléments permettant de dresser un diagnostic territorial, de participer à tout ou partie des réunions thématiques (deux par thématique) pour se fixer des indicateurs (tonnes d'émissions de gaz à effet de serre, tonnes d'émissions de polluants, m<sup>3</sup> d'eau consommés, etc.) et des objectifs chiffrés et qualitatifs.*

*L'objectif de l'Alliance sera de co-construire une feuille de route du territoire en matière de transition à l'horizon 2025.*

### **Les engagements de l'Alliance**

*Mon organisation se sent particulièrement concernée par les urgences climatiques et écologiques et souhaite participer à l'amélioration locale et globale de l'empreinte environnementale du territoire.*

*Pour cela, elle s'engage à intervenir particulièrement dans tout ou partie des domaines suivants : mesurer et à réduire les émissions de gaz à effet de serre ; mesurer et à réduire les consommations d'eau ; mesurer et réduire les émissions de polluants ; prendre connaissance des vulnérabilités du territoire au changement climatique et prendre des mesures d'adaptation ; prendre des mesures pour préserver la biodiversité ; prendre des mesures pour limiter l'artificialisation des espaces naturels ou agricoles et l'imperméabilisation des sols et inclure chacun et chacune dans une transition solidaire.*

*Elle s'engage à la mesure de son activité : en améliorant la connaissance, en définissant une stratégie d'atténuation et/ou d'adaptation, en pilotant ou participant à des actions, en mesurant l'impact de ces actions et en en rendant-compte.*

*L'Alliance rendra compte de ses travaux annuellement. »*



D2024-042

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la Charte de l'Alliance des Territoires.***

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

**Le Maire,  
Marcel ALEDO**

